



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOT

Direction départementale des territoires
du Lot

AVIS AU PUBLIC

**Avis d'ouverture d'enquête publique sur la demande d'autorisation
de renouveler et d'étendre la carrière et ses installations annexes à CUZAC
et LENTILLAC ST BLAISE
SAS SABLIERES ET CARRIERES DE LA MADELEINE**

Par arrêté préfectoral du 16 août 2016, une enquête publique d'une durée de trente deux jours à dater du 26 septembre 2016 jusqu'au 27 octobre 2016 inclus, a été ordonnée sur la demande d'autorisation présentée par la SAS SABLIERES ET CARRIERES DE LA MADELEINE, de renouveler et d'étendre l'exploitation de la carrière et ses installations annexes, situées sur :

- la commune de CUZAC, aux lieux dits « Clayrou » et « Maraval »;
- la commune de LENTILLAC-SAINT-BLAISE, aux lieux dits « Bos de Polzes », « Le Poux » et « Lалуote ».

Un exemplaire du dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement est déposé dans les mairies de CUZAC et LENTILLAC-SAINT-BLAISE où il pourra être consulté sur place aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, par les personnes qui désireront en prendre connaissance.

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête seront déposés au secrétariat des mairies de CUZAC et LENTILLAC-SAINT-BLAISE. Le dossier d'enquête dans son intégralité est publié sur le site internet des services de l'Etat du Lot <http://www.lot.gouv.fr/> ainsi que l'avis émis par l'autorité environnementale.

Le public pourra prendre connaissance de ce dossier, consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête ouverts à cet effet et adresser toute correspondance durant toute l'enquête, aux jours et heures habituelles d'ouverture des mairies de CUZAC et LENTILLAC-SAINT-BLAISE et aux jours et heures de permanence du commissaire-enquêteur dans ces deux mairies.

M. Jean-Pierre MONS, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur chargé de l'enquête publique dans cette affaire.

Il sera présent aux secrétariats :

• **de la mairie de CUZAC :**

- lundi 26 septembre 2016 de 15h à 18h,
- samedi 15 octobre 2016 de 9h à 12h.

• **de la mairie de LENTILLAC-SAINT-BLAISE:**

- mardi 27 septembre 2016 de 8h30 à 11h30,
- jeudi 20 octobre 2016 de 14h à 17h,
- jeudi 27 octobre 2016 de 13h30 à 16h30.

Après la clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pour une durée d'un an, dans les mairies de CUZAC et LENTILLAC-SAINT-BLAISE ainsi qu'à la Direction départementale des territoires. Ces documents seront également publiés sur le site internet des services de l'Etat du Lot: <http://www.lot.gouv.fr/>

La décision prise par la Préfète du Lot à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation assorti du respect de prescriptions ou un arrêté de refus du projet.

Fait à CAHORS, le 18 août 2016

Le Directeur
départemental des territoires,



Philippe Grammont